

MESSAGER DE TAITI

Journal Officiel des Etablissements français de l'Océanie.

NAPAHITI 10. — N° 26.

TE VEA NO TAITI.

TAPAITI 16 NO THURAI.

On s'abonne à l'imprimerie,
En 10 fr. — Six mois 10 fr. — Trois mois 6 fr.
Payables d'avance.

DIMANCHE 14 JUILLET 1861.

Abonnements 4 fr. la ligne.
Annonces répétées moitié prix.
Au comptant.

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE. — Etats des mouvements du Commerce et de la Douane, pendant le 4^e trimestre 1861. — Réception par l'Empereur de la députation du Sénat chargée de présenter à sa Majesté l'adresse du Sénat.

PARTIE NON OFFICIELLE. — Nouvelles de l'expédition pacifique des troupes autour de l'île — Négociations. — Mouvements du Port. — Avis divers. — Mercures. — Tableaux d'analyses. — Observations météorologiques.

MARAHANA, LE 9 JUILLÉT, A MIDI.

Ainsi qu'il a été annoncé au *Messenger* du 30 juin dernier, le Commandant Commissaire Impérial a commencé, le 1^{er} juillet, sa tournée officielle dans les districts du Protectorat.

Le Commissaire Impérial et la colonne militaire qu'il accompagne, sont accueillis partout aux cris de : Vive l'Empereur ! Vive la Reine !

La Reine Pomare a voulu présenter, elle-même, les deux premiers districts de *Pure* et d'*Arue*.

Les Indiens rivalisent entre eux, pour recevoir de leur mieux le Commissaire Impérial et sa nombreuse escorte, qu'ils combient de vivres et de rafraîchissements. La cordialité la plus franche règne entre nos soldats, nos marins et les habitants. Malgré des pluies torrentielles et des chemins, pour ainsi dire, impraticables dans les montagnes escarpées des districts de *Papeete* et de *Tiare*, ces obstacles ont été franchis avec les pièces de montagne, pendant la nuit obscure de dimanche soir.

Toute la colonne était rendue, à dix heures, sans accident, à la chaudière de *Tiare*.

Les Indiens de ce district s'étaient munis de torches et étaient venus au-devant du Commissaire Impérial, pour éclairer les passages les plus dangereux.

MARAHANA, LE 9 THURAI, 1^{ER} AVATARA.

Mai tes faiste hia' tu i roto i te Vax no te mahana 30 no Tiamu i mairi senei, i te mihana 6 no Thurai i hama'ia i te Tomata te Avahā o te Emepera, i toa toa tana' raa na roto i te mau mataieha o te Haa Tamaru oei.

Ua farii maite hia mai te Avahā o te Emepera, e te pupu faehaue pē iana raa, mai te pū hua hia mai e : la ora te Emepera i la ora te Arii vahine !

Ua huaare te Arii vahine rā o Pomare, e ti ana toa te faiste mai i na mataieha matama o *Pure* e o *Arue*.

Ua faaijito maite to Tahiti nei, i te farii raa mai na roto i ta raiou atoa rā man ravaa, e te Avahā o te Emepera, e te leia rahi i pē atoa iana rā, e i te tou rahi oia raa mai te mau, e te mau mea e fiiio ai.

Ua rahi roa te au marai e vai noi, i rotoipū i to tatou mae faahua, to tatou mau matoe, e te mau tanta hoi o te fenua nei.

Rahi moa i te au o te vai pō, e te mau e hura'ia ore roa i ma i te mau uoua pō hia i na mataieha rā i *Tiare* e i *Papeete*, mairi ana mairi tana mau faupū atoa rā i mui, e na pupū fenua toa hoi i te mairi rā, i te rui pō i te ahahi mahana *Tapati* rā.

I te hua hua ahure i hā ai ta'ā pupu atoa rā, i te fare hua i *Tiare*, maite parupuru ore o te fenua.

Ua rave mai hoi te tanta o taua mataieha rā i te rama, o ua haere hua mai i mua i te aro e te Avahā o te Emepera, e haamarama hāere i te mau vahī iina roa.

PARTIE OFFICIELLE.

Port de Papeete (Taïti).

DOUANES.

Deuxième Trimestre, 1861.

ÉTAT DE COMMERCE.

IMPORTATIONS.			
Denrées et Marchandises importées de France par navires français.....	Navires français.....	25,000 fr.	10.
Denrées et marchandises françaises ou étrangères importées de l'Etranger par.....	Navires du Protectorat.....	61,360	
	Navires étrangers.....	420,445	
Produits des îles.....	Du Protectorat.....	16,708	
	Etrangers au Protectorat.....	90,640	
Total des Importations.....		577,253	
EXPORTATIONS.			
Denrées ou Marchandises françaises ou étrangères provenant de l'importation.....	France.....	221,578 fr.	10.
Produits de la Colonie et des îles du Protectorat, expédiés pour.....	Etranger.....	154,840	
Produits des îles étrangères, provenant d'importation, expédiés à l'Etranger.....			
Total des Exportations.....		376,418	

MOUVEMENTS DE NAVIGATION.

		Nombre de navires.	Tonnage	NOMBRE	
				d'hommes d'équipage.	de passagers.
Entrée des Bâtimens.....	Français.....	1	304	14	4
	Du Protectorat.....	30	619	88	61
	Etrangers.....	16	1,388	419	81
		37	2,314	521	146
Sortie des Bâtimens.....	Français.....	1	304	14	4
	Du Protectorat.....	24	858	411	53
	Etrangers.....	15	1,684	164	45
		39	2,382	529	98

TAXES DE DOUANE.

Droits perçus sur les.....	Liquides.....	6,139	52
	Marchandises sèches.....	3,305	90
	Droits d'entrepôt.....	499	82
	Congés.....	37	60
Total.....		14,592	24

VU, L'Ordonnateur
faisant fonctions de Directeur de l'Intérieur,
TRILLARD.

Papeete, le 8 juillet 1861.
Le Capitaine des Douanes, chef du Service,
Ch. BOU.

TRIMESTER

DIRECTION DE LA DOUANE.

A PARENT, LE 8 JUILLET 1961.

Le Capitaine des Douanes, chef du service,

CA. BONE.

L. Ordonnaireur faiseur fonctions de Directeur de l'Intérieur,
TRILLARD.

A PARENT, LE 8 JUILLET 1961.

Le Capitaine des Douanes, chef du service,

CA. BONE.

Par décision de M. le Commandant, Commissaire supérieur en date du 12 juillet, M. Naudot, capitaine d'infanterie de marine, a été nommé Substitut du Procureur général au renouveau de M. Delour de Savignac, capitaine de marine, emboché.

Par ordre de l'ordonnateur faisant fonctions de Directeur de l'Intérieur, en date du 12 juillet 1864, M. Faucouperé (Alfred-Alexandre), receveur de l'enregistrement et des domaines, chargé d'organiser le service à Taïti, prend ses fonctions à compter de ce jour.

Extrait du *Moniteur Universel*.

PARIS, LE 8 MARS.

Palais des Tuileries, le 8 mars.

Aujourd'hui, à deux heures de l'après-midi, l'Empereur a reçu, dans la salle du Trône, la députation du Sénat chargée de lui présenter l'adresse du Sénat, en réponse au discours de Sa Majesté.

La députation avait à sa tête le Président et les membres du Sénat.

A droite et à gauche de l'Empereur, auprès du Trône, se tenaient :

S. A. I. Monseigneur le Prince Napoléon et S. A. Monseigneur le prince Lucien Murat ;

Les grands officiers de la Couronne, les officiers de la Maison de l'Empereur, les officiers de service de S. A. I. Monseigneur le Prince Napoléon ;

Les ministres et les membres du Conseil privé, les maréchaux et les amiraux présents à Paris, le grand chancelier de la Légion d'honneur et gouverneur des Invalides.

Le Président du Sénat a donné lecture de l'adresse conçue en ces termes :

Sire,

Lorsque Votre Majesté, par son décret du 24 novembre, a voulu élargir ses communications avec les grands Corps de l'Etat, et de ces grands Corps de l'Etat avec le pays, le Sénat, dépositaire du pacte fondamental, auquel appartient le droit de légiférer, a tenu à honorer par un mouvement plus énergique. Nous nous félicitons, Sire, de l'auguste confirmation que Votre Majesté a donnée à notre interprétation. La France a aimé la liberté excessive et la liberté excessive est la tyrannie. C'est pourquoi elle se tient avec confiance à la Constitution de 1853, dont les sages limites préservent le Pouvoir de l'abus et la liberté du déshonneur. Auteurs de cette Constitution, dont la base est dans le serment national, Votre Majesté est son plus ferme appui ; et ce n'est pas en vain qu'elle devra de ses succès à sa sagesse. Mais ce n'est pas la libre détermination que de l'ouvrir à des réformes qui sont dans la nature des institutions durables, et qui ne répugnent qu'aux Constitutions défectueuses. C'est pourquoi elle s'y a rien de spécial. Ces réformes, nous les saluons avec reconnaissance, et nous saurons nous y associer avec l'indépendance qui est dans nos coeurs et dans vos desirs ; et avec la modération qui est dans les devoirs du Sénat.

L'exposé de la situation intérieure et extérieure du pays nous a montré, par les plus irréconciliables documents, la constante sollicitude de Votre Majesté pour la prospérité et la grandeur de l'Empire.

Au dedans, l'ordre est uni à la sécurité, et chaque année voit de cette libre vie raisonnable dont la France ne saurait se passer. Nos finances ne paraissent pas devoir éprouver de trouble par l'abandon de 30 millions de recettes, sacrifiées au dégrèvement d'objets de consommation usuelle ; car, pour combler ce vide volontaire, votre Gouvernement a besoin et de nouveaux impôts, ordonnés avec parcimonie, et du crédit public, toujours sûr de sa bonté ; car, pour retrouver, sous l'aiguillon de la concurrence, le courage qui donne le succès. En attendant, les travaux publics conservent leur énergie, sans craindre les secousses que les entreprises excessives pourraient seules amener. Les capitaux abondent et ne demandent qu'à se mouvoir. Il tarde à leur impatience que la situation extérieure achève de se rassurer, afin de couvrir les intérêts matériels dans la carrière de la richesse publique et privée. Cette carrière est désormais une des voies nécessaires de l'activité nationale. La France ne craint pas de l'avancer, puisqu'elle y entraine elle-même rien d'humain de son côté pour les gloires de l'esprit et du courage, et affaiblir le patrimoine moral de la jeunesse à la civilisation.

C'est pourquoi le Sénat a donné toute son adhésion à la mesure par laquelle Votre Majesté a réuni dans les mains du Ministre d'Etat les services divers qui se rattachent aux sciences, aux lettres et aux arts. Les encouragements donnés aux sciences de l'Intelligence honorent le règne et fécondent le génie d'une époque. Centralistes sous les yeux de l'Empereur, ces encouragements sont distribués avec plus d'ensemble, de suite et de succès.

C'est avec une aussi vive satisfaction que le Sénat a vu la sollicitude effective de votre Gouvernement pour favoriser l'enseignement religieux et littéraire, pour améliorer la situation du clergé, et multiplier dans les campagnes les paroisses et les vicariats. Le développement des sentiments moraux est le dévouement aux activités laborieuses d'un peuple. C'est dans la voie que les vœux du Sénat appuient auprès de Votre Majesté les efforts si féconds de son administration pour seconder les communes de l'Empire, et surtout les communes rurales, dans la construction et la réparation de leurs églises, de leurs presbytères et de leurs maisons d'école. En même temps que le travail agricole s'étend sous la main protectrice de l'Empereur,

il est indispensable que la moralité de la population se soutienne dans un mouvement parallèle de progrès.

À la suite du voyage de Votre Majesté en Algérie, nous avons voulu qu'une organisation nouvelle prît au gouvernement de cette colonie. Nous nous félicitons de voir un illustre maréchal, notre collègue, appelé par votre confiance à réaliser les espérances qui se rattachent au système de décentralisation, dont vous voulez faire résulter l'essai. Puisse ce système, ou l'élément militaire dont l'ordre l'élève, civil et non l'effacer, favoriser de plus en plus les conditions de confiance pour les colons, et de sécurité pour les captifs ! C'est la fixité dans les institutions de la colonie qui amènera surtout ce résultat, et cette fixité est dans l'esprit de notre Constitution et dans la pensée de l'Empereur.

Adieu, Sire, Votre Majesté, par la netteté des communications de son Gouvernement, à éclairer la conscience publique et à rallier la confiance du pays dans la grandeur de la France et le maintien de la paix. Les alarmes, semées naguère par les annuaires d'une époque fatale, se vont évanouir ; les correspondances diplomatiques sont mises dans une éclatante lumière. Les bonnes ententes de la France, le poids de sa considération, le prix de sa politique modérée et réfléchie.

La Savoie et le comté de Nice, provinces détachées de la France à la suite de nos succès, ne s'élèveront plus de l'Empire en vertu d'un traité basé sur la justice et sanctionné par le vœu des populations.

En Syrie, vous avez placé l'étoile de la France entre les peuples chrétiens et les fanatismes musulmans. Les massacres de nos frères catholiques ont été conjurés à la vue de notre drapeau.

En plus, l'armée française, fidèle à votre appel, est allée dans l'est rétablir l'ordre et la paix habituelle par la supériorité de l'armée. Massacrés par la répression, vous avez vu l'indépendance française, nos soldats et nos marins, aux côtés de la Grande-Bretagne, ont ouvert une entrée aux idées, au commerce, à la civilisation, dans la capitale du Caire. L'Empire est aujourd'hui pour celui-ci, au sein de la justice et de la paix, se sont fait entendre les vœux de la France pour le Seigneur et le Dominus Saluum populum l'Empereur.

Si maintenant nous jetons les yeux sur la Péninsule italienne, nous sommes frappés, comme Votre Majesté, des événements dont elle a été le théâtre depuis notre dernière session. Deux invités de premier ordre, l'un et l'autre, ont voulu la concilier, se sont entre-choués, et la liberté italienne est en lutte avec la cour de Rome. Pour prévenir et arrêter ce conflit, votre Gouvernement a tenté tout ce que peut suggérer l'habileté politique et la loyauté. Aux uns, vous avez montré la route du droit des gens ; aux autres, celle des transactions. Là, vous êtes séparés des agressions injustes ; ici, vous vous êtes efforcés de résister aux impôts ; partout vous vous êtes émus des nobles infortunes et des misères déplorables. Enfin, toutes les voies conciliantes ont été épuisées, et vous avez vu l'armée française de l'emploi de la force. Car ce n'est pas par les interventions armées que se réalisent les pensées de conciliation. Votre Majesté n'a pas oublié d'ailleurs, qu'en d'autres temps, la faveur de la France fut de prétendre l'unité italienne, l'unité des peuples, et vous avez vu la politique française de ce qui avait fait son embarras, ne pouvant pas que, parcequ'il avait fallu intervenir en faveur de l'Italie opprimée par l'Autriche, il fallût intervenir pour rouvrir les volontés de l'Italie africaine. Ce système de non-intervention, le meilleur pour arrêter les conflits généraux, fermant le champ de nos rivalités seculaires avec l'Autriche ; et si, malgré de sinistres prédictions, une guerre européenne n'éclate pas au printemps, c'est parce que Votre Majesté, se refusant dans une sage et ferme attitude, a résisté aux entraînements des passions ardentes de même qu'elle n'a pas cédé aux exigences des réactions. Et cette paix sera un bienfait aussi précieux pour l'Italie que pour nous ; car l'Italie ne sera comprise d'un monde qui la regarde, que si elle prouve qu'elle ne veut pas agiter l'Europe par sa liberté, après l'avoir si longtemps troublée par ses malheurs. Qu'elle se rappelle surtout que le catholicisme lui a confié le chef de l'Eglise, le représentant de la grande force morale de l'humanité. Le intérêt religieux de la France lui demande de ne pas l'oublier ; les souvenirs de Magenta et de Solferino lui font un devoir d'en tenir compte. Mais notre plus ferme espoir est dans la main tendue et fraternelle de Votre Majesté. Votre attention finale pour une sainte cause, que vous ne confondez pas avec celle des intrigues qui en empruntent le masque, s'est inégalement signalée dans le monde et le maintien du pouvoir temporel du souverain pontife ; et le Sénat n'hésite pas à donner son adhésion la plus entière à tous les actes de votre politique loyale, modérée, persévérante. Pour l'avenir, nous continuerons à placer notre confiance dans le Monarque qui couvre la France de ses bras français, qui l'a assistée dans ses épreuves, et s'est constitué, pour Rome et le trône pontifical, la sentinelle la plus vigilante et la plus fidèle.

Sire, en face des questions qui semblent vouloir se poser en Europe, la France est peut-être le pays où il y a le moins à dire, à cause de tout ce qui a été fait, et de ce qu'elle a fait. Elle ne saurait rester inactive. Le labeur et le progrès sont dans sa destinée, et c'est de Votre Majesté que viennent les plus profondes inspirations. Quelle que soit la part réservée au Sénat dans le mouvement national, Votre Majesté peut compter sur son zèle, son dévouement à votre personne et à votre dynastie, et sur son amour du bien public et de la vérité.

L'Empereur a répondu :

« Les nouveaux députés aux corps législatifs d'examiner librement tous les actes du Gouvernement en ce point d'indiquer le pays sur les grandes questions qui agitent aujourd'hui les esprits. La discussion a été la preuve que, malgré les difficultés nées à l'étranger du conflit de situations extrêmes, nous

ne nous abandonné aucun des intérêts opposés qu'il s'agit de nous garder. Ma politique sera toujours ferme, loyale et sans arrière-pensée.

L'Assemblée du Sénat approuve ma conduite dans le passé et continue sa confiance dans l'avenir; je vous en remercie.

Des cris unanimes de : *Vive l'Empereur!* éclatent après les paroles de Sa Majesté.

NECROLOGIE.

Le maréchal Bosquet, est mort à 51 ans, des suites d'une longue et douloureuse maladie.

La carrière militaire de l'héroïque officier qui n'est pas, s'est passée en partie en Algérie.

Sous-lieutenant en 1812, à l'école d'application d'artillerie, à Metz, lieutenant d'artillerie en 1834, il fut successivement capitaine en 1839, chef de bataillon aux troupes légères d'Oran, le 5 juin 1842; lieutenant-colonel en 1845; colonel en 1847, au 5^e, puis au 1^{er} de ligne; général de brigade en 1848; général de division en 1853, et enfin, maréchal de France le 16 mars 1856; nous n'essaierons pas de retracer les brillants faits d'armes auxquels il prit part ou qu'il dirigea; nous nous bornons à mentionner les combats de Sidi-Lakhdar, de l'Oued-Melah, en 1841; les opérations contre les Filas, où il eut la fameuse *razza*, et celle de l'Ouarensenis, en 1848.

Ces noms, comme ceux de l'Alcazar, d'Inkermann, et de Sebastopol, sont auant de titres de gloire dont la maladie eût-elle pu empêcher d'accroître le nombre.

Les dernières correspondances de la Martinique et de la Guadeloupe vont jusqu'au 12 janvier; elles donnent la nouvelle douloureuse de la mort de M. Perrison et de M. le comte de Foucauld. M. Perrison, ancien commissaire-général de la Martinique, ancien représentant; jeune encore, M. Perrison avait pris sa retraite d'officier supérieur d'artillerie de marine, et s'était vu à l'exploitation des salines de l'île Saint-Martin l'une des dépendances de la Guadeloupe. Il venait d'obtenir une concession qui devait donner une très grande importance à ses travaux lorsque la mort l'a surpris.

DIRECTION DU PORT. — Papeete, 11 juillet 1861.

BÂTIMENTS SUR RADE.

DE COMMERCE.

20 avril. Golette de Darabara, *Manu Pata*, de 55 t. cap. Blackett.

20 mai. Trois-mâts-haleiner, *New-England*, de 375 ton. cap. Denison Hennepard.

1^{er} juin. Trois-mâts-barque français, *Barnave*, de 305 ton. cap. Gauguier.

2^e de Brick-golette américain, *Page*, de 119 ton. cap. Morton.

4^e de Brick-golette du Protectorat, *Julia*, de 150 t. capitaine Dexter.

5^e de Côte du Protectorat, *Maitai*, de 10 ton. patron Turpin.

6^e de Brick-golette chilien, *Nina-Ward*, de 112 t. capitaine Lewis.

6^e de Trois-mâts-haleiner américain, *Mathew-Luce*, de 408 ton. cap. Jacob Louis-Cleveland.

10^e de Golette du Protectorat, *William*, de 10 t.

Mouvements du Port de Papeete, du jeudi 4 au jeudi 11 juillet 1861.

NAVIRES DE GUERRE SAUV.

6 juillet. L'avis à vapeur, le *Lafayette-Trentin*, commandé par M. Cabaret de Saint-Sernin, lieutenant de vaisseau; ayant à sa remorque, le transport à voiles *Infatigable*, commandé par M. Jouille, lieutenant de vaisseau.

NAVIRES DE COMMERCE ENTRÉS.

4 juillet. Brick-golette du Protectorat, *Julia*, de 150 ton. cap. Dexter, venant de San Francisco, en 31 j.

5^e de Côte du Protectorat, *Maitai*, de 10 ton. venant de l'île Moorea, avec du tripaing.

6^e de Brick-golette chilien, *Nina-Ward*, de 112 t. cap. Lewis, venant de Valparaiso, en 35 jours, avec approvisionnement.

6^e de Trois-mâts-haleiner américain, *Mathew-Luce*, de 408 ton. cap. Cleveland, venant de la pêche, avec 1100 barils d'huile, et en dernier lieu du port de Talcahuano.

10^e de Golette du Protectorat, *William*, venant de l'île Anna, avec un chargement d'huile.

NAVIRES EN COURSE SAUV.

6 juillet. Golette du Protectorat, *Pare*, de 10 ton. patron Papi, allant à Raïra, avec des fûts vide.

9^e de Golette de Raïra, *Tumara*, de 19 ton. pat. Papi, allant à Raïra.

9^e de Golette du Protectorat, *Tuara*, de 10 ton. patron Tumara, mission française.

11^e de Golette du Protectorat, *Hornet*, de 32 ton. cap. Dean, allant aux îles sous le vent.

AVIS DE DÉPART.

La golette chilienne *Nina-Ward*, partira le 19 de ce mois, pour Valparaiso.

AVIS.

Monsieur Christian étant obligé de quitter Papeete, pour cause de santé, a l'honneur d'informer le public, que son magasin, rue de la Petite-Polonoie, est à louer. Pour plus amples renseignements, s'adresser à son domicile. Il invite aussi ses débiteurs à vouloir bien régler leurs comptes avec lui dans le plus bref délai.

AVIS.

Monsieur Francis Laurent, prévient le public qu'il ne sera pas responsable des dettes contractées par l'indienne Roopole.

MERCURIALE du 1^{er} au 7 JUILLET 1861.

Pain	00 f. 80 c.	le kilogr.
Farine	70	les 100 kilogr.
Beuf frais	4	30 le kilogr.
Lard frais	1	20 le kilogr.
Oeufs	2	50 la douzaine.
Légumes	4	00 le paquet.
Poissons	4	00 le paquet.

Papeete, le 7 juillet 1861.

Le maréchal des logis, commandant la Gendarmerie.

B. GRADU.

Vu : Le Directeur des Affaires Européennes,
DUCLOS DE LA VALETTE.

ÉTAT DES BESTIAUX

Abattoirs, à Papeete, du 1^{er} au 7 juillet 1861.

Date de l'abattage.	Noms des Bouchers.	Noms des propriétaires.	Lieux de résidence.	Espèces des bestiaux.	Nombre.	Marques.	Observations.
1 ^{er} Juillet	Georgel.	Lehardel.	Papara.	Bœuf.	1	L.	
3	"	Manoh.	Papeuriri.	de.	1	M.	
3	"	Lamotte.	Papeete.	Vache.	1	L T O.	
6	"	Thomas.	Papeuriri.	Bœuf.	1	T.	

Papeete, le 7 juillet 1861.

Vu : Le Directeur des Affaires Européennes,
DUCLOS DE LA VALETTE.

Le Maréchal des logis, commandant la Gendarmerie,
B. GRADU.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES du 1^{er} au 7 juillet 1861.

DATES.	CHRONOMÈTRE hauteur moyenne.	BAROMÈTRE oscillation diurne.	TEMPÉRATURE.				Pluie.	Vents.
			à 6 h. matin.	à 1 h. soir.	moyenne.	moyenne de la journée.		
Lundi 1 ^{er}	709.5	1.2	23.6	29.8	26.7	26.0		ENE
Mardi 2	709.4	1.1	23.8	30.6	27.2	26.6		NN
Mercredi 3	704.9	1.5	23.6	30.4	27.0	26.1		NO
Jeudi 4	704.4	1.2	21.7	31.5	27.6	27.4		NE
Vendredi 5	709.5	1.2	23.6	29.8	26.7	26.0		ENE
Samedi 6	709.4	1.1	23.8	30.6	27.2	26.6		ENE
Dimanche 7	704.9	1.5	23.6	30.4	27.0	26.1		NN

L'Imprimeur Gérant, H. HAGUET.

Papeete, Typographie du Gouvernement.